

## Procès-verbal de la séance du 28.09.2017 entre Swiss Life, Steiner et le groupe Montagne

Présent-e-s : MM. R. Meyer (Swiss Life) G. Muffon, A. Bau (Steiner) G. Villaret (SB ingénierie mandaté par Steiner) J. Satorre (SSR3 mandataire architecte de Swiss Life) M. Feiss, P. Ischi, J. Beaume et Mme A. Molnarfi Schmidt (Groupe Montagne).

Suite à la lettre du groupe Montagne du 09.09.2017 adressée à Swiss Life concernant des explications quant aux travaux de renforcement des murs porteurs dans les allées 96, 100, 114 et 122, le groupe Montagne a demandé une rencontre avec Swiss Life et l'entreprise Steiner.

M. Raphael Meyer de Swiss Life a contacté le groupe Montagne pour propositions de dates et cette rencontre a pu avoir lieu le jeudi 28 septembre à 17h00 dans les nouveaux bureaux de l'entreprise Steiner.

Après un tour de table des différents participants à cette séance, le groupe Montagne a remercié Swiss Life et Steiner d'avoir répondu à leur demande et a salué l'attitude professionnelle de l'entreprise Steiner depuis le début du chantier.

Dans le déroulement de rénovation de nos immeubles, le bureau d'ingénieur en charge de ce dossier pendant la phase de conception avait jugé suffisant les renforcements uniquement dans l'allée no 100 sur la base des sondages réalisés par échantillonnage à l'époque. Cette méthode a été appliquée dans le but de générer le moins de gêne possible pendant les travaux.

Pendant la phase d'exécution, des sondages plus exhaustifs ont été réalisés et ont amené à revoir les hypothèses des calculs pris en amont. Ces nouveaux résultats étant plus défavorables, des renforts supplémentaires sont indispensables à la statique du bâtiment existant pour la réalisation de la surélévation.

Il est également précisé par l'ingénieur actuel que les matériaux de la structure des immeubles sont hétérogènes.

Les localisations de ces renforcements ont été présentés sur les plans existants, à savoir un mur dans les armoires de cuisine de chaque appartement de 8 pièces jouxtant la salle à manger des allées 96 et 122. Actuellement ces murs sont en béton armé, et ils seront renforcés par une structure métallique. Quant aux colonnes de l'allée 100, elles seront également doublées par un profil métallique. Au 114, seuls le sous-sol et le rez-de-chaussée seront renforcés.

Les locataires des appartements concernés de l'allée 96 ont tous rencontrés l'entreprise Steiner qui leur a fourni toutes les explications en lien avec les travaux, dans les délais impartis par la convention.

Les travaux devraient durer environ 3 jours par appartement. Quant au problème d'amiante éventuellement existant dans les chapes, puisqu'il s'agira de les démolir partiellement, l'entreprise Steiner nous a informé que les surfaces concernées seront traitées comme si elles contenaient de l'amiante, à savoir par aspiration selon les directives CFST 6503 de la SUVA.

Par souci de sécurité, au moment d'exécuter les travaux de petite démolition (½ à 1 journée), les locataires ne pourront pas rester dans leur logement.

M. Feiss rappelle les articles de la convention et juge que les habitants concernés par ces travaux spécifiques, qui ne sont pas en lien avec la rénovation, mais uniquement pour la surélévation, n'ont pas à subir ces nuisances dues au bruit. Car 3 jours par appartement, et donc 8 appartements x 3 jours, cela fait au total 28 jours par allée. Il demande à Swiss Life l'octroi d'une indemnité complémentaire à celle déjà accordée.

M. Meyer de Swiss Life ne souhaite pas accéder à cette demande et rappelle que le propriétaire fait déjà beaucoup en offrant des logements aux locataires pendant les travaux. Par contre, il propose de pouvoir prolonger la durée prévue de relogement pour ceux qui en feraient la demande. Il précise que tous les cas particuliers seront pris en considération.

L'entreprise Steiner apporte ensuite des précisions sur l'échafaudage suspendu et sur le monte-charge : des tours d'échafaudage seront montées à chaque pignon pour des raisons structurelles. Le reste de l'échafaudage sera bien suspendu.

Quant au monte-charge, l'emplacement est amené à se déplacer pendant la durée des travaux. Steiner confirme aux participants qu'il n'y aura pas de goulottes en façade pour l'évacuation des déchets de démolition.

M. Beaume rappelle que le planning des travaux envoyé par Livit est illisible, car trop petit et demande si le groupe Montagne pourrait avoir ce planning en plus grand format. L'entreprise Steiner va faire le nécessaire pour le remettre en 7 exemplaires.

Tous les participants ont réitérés leur volonté commune à ce que les travaux se passent de la meilleure façon possible, en étant évidemment conscients que ceux-ci seront pénibles au niveau du bruit, surtout pour les personnes devant rester la journée dans leur appartement durant la durée des travaux.

Par la même occasion, le groupe Montagne a demandé à l'entreprise Steiner de bien vouloir éclairer la passerelle des Ecureuils, devenue très sombre en raison des baraquements, ainsi que sur la route d'accès au parking.

Demande acceptée par Steiner et ces derniers nous ont aussi informés que les passages piétons sur cette route seront plus visibles et mieux signalés.

L'entreprise Steiner nous a aussi informés qu'une séance pour tous les locataires, du 110 au 122, aura lieu avant la fin de l'année, au lieu de celle prévue en été 2018. Une date doit être fixée par Livit en regard des disponibilités des différents intervenants.

En résumé, cette rencontre a permis au groupe Montagne d'avoir les explications désirées et de pouvoir s'exprimer sur les sujets importants du moment.